

ÉdÉdito

Trois ans après l'adoption du plan national de prévention des déchets, où en sommes nous ? Quels sont les progrès enregistrés par les entreprises, les collectivités ? Quelles sont les voies les plus prometteuses ? Comment aller plus loin ? Si la prévention vise à limiter la production de déchets, les flux restant à traiter sont considérables et la nécessité d'optimiser leur gestion est plus que jamais d'actualité.

En ce qui concerne les produits verts, tout est mis en œuvre, sur la plate-forme récemment aménagée à la déchetterie, afin de fournir aux agriculteurs un broyat qui sera mélangé au fumier pour engraisser leur terrain. Ce travail de broyage de cette source végétale demande beaucoup de temps et d'énergie et coûte cher. Ainsi pour limiter les tonnages de déchets verts en déchetterie, nous vous invitons, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à vous procurer un composteur individuel (pour plus d'infos référez vous à la rubrique « Le saviez-vous »). Chaque foyer qui composte ses déchets verts et fermentescibles diminue de 100 kg sa production annuelle de déchets (actuellement de 284 kg par habitant).

La collecte des D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) est en train de s'organiser au niveau national. Les producteurs de ces appareils versent une taxe par appareil produit qui est destinée à financer leur collecte et traitement. Ensuite, les éco-organismes percevant ces taxes reversent les sommes reçues aux collectivités collectant les D3E. L'enjeu est de taille: certains de ces équipements contiennent des composants renfermant des substances très toxiques, voire dangereuses comme le cadmium, le plomb, le mercure, les fluides frigorigènes, les ignifugeants halogénés et l'amiante. Ils seront donc dépollués. Les DEEE renferment aussi des composants comme le verre ou le plastique à revaloriser.

Cela signifie que les gestes de tri et l'étape de recyclage des matériaux permettent d'économiser des ressources naturelles et évite une pollution abusive et intrusive dans le monde de la faune et de la flore.

Le Président,
Lucien RONDOT

INFO TRI

L'info tri de la Communauté de Communes du Plateau Maïchois

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis quelque temps, le SMETOM⁽¹⁾ (Syndicats Mixte d'Élimination et Traitement des Ordures Ménagères) met à disposition des particuliers, des composteurs individuels, au prix de 22 €, pour une capacité de 365 L, et de 25 €, pour 575 L. (au lieu de 100 € dans le commerce). Les personnes ayant un composteur peuvent réduire les tonnages verts sur la plate-forme, en fabriquant eux-mêmes leur compost. **Voir tableau au verso pour ce que l'on peut ou pas mettre dans le composteur.** Par la même occasion, ils permettent à la déchetterie d'économiser environ 40 €uros/Tonne pour le broyage et traitement de ces déchets.

(1) : Pour plus d'informations et recevoir votre composteur rapidement, contactez vite le SMETOM :

Les petits Planchants - BP 235
25303 PONTARLIER CEDEX
Tél. 03.81.46.49.66

Des bons de commande se trouvent également à la maison des services, au bureau de la communauté de communes



Des nouveaux bacs vont apparaître à la déchetterie !!!

Petits plus...

1) La collecte des D3E (TV, hifi, électro-ménagers...) va s'organiser à la déchetterie de Maïche dans quelques jours. La CCPM, avec le SMETOM est en train de travailler avec ERP (un éco-organisme) pour mettre cette collecte en place. 5 grandes familles seront à séparer :

- Le gros électroménager froid : GEM froid (réfrigérateur, congélateur,...)
- Le gros électroménager hors froid : GEM hors froid (cuisinière, lave-linge,...)
- Les écrans
- Les petits appareils en mélange : PAM (jouets électriques, avec piles, téléphones, mixeurs, radio-réveils,...)
- Les lampes fluorescentes sont déjà collectées séparément.



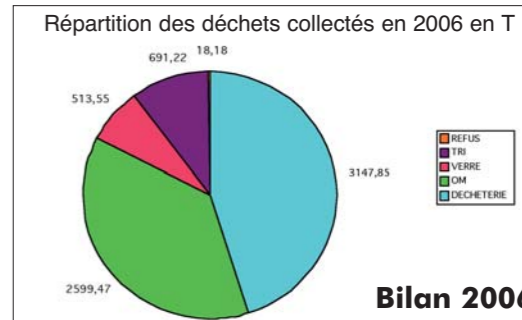
2) Une benne pour le bois a également été mise en place. Vous pouvez y amener tout type de matériaux en bois sans vitrage et sans ferraille. Cette benne permet à la déchetterie d'économiser environ 100 Euros/Tonne par rapport au prix du tout-venant.

PETIT BILAN

Pour des raisons pratiques, veuillez sortir vos ordures ménagères et vos bacs de tri la veille au soir en bordure de voirie de la collecte car les circuits et les heures de collecte peuvent se trouver modifiés.

Nous vous rappelons également que les sacs et films plastiques, les pots de yaourt et le polystyrène vont dans vos poubelles ordinaires et pas dans votre bac jaune. Le bac jaune est réservé pour le tri des :
- bouteilles et flacons en plastiques
- briques, journaux, petits cartons, magazines
Consultez votre guide pratique du tri. Vous pouvez en redemander à la Communauté de Communes.

Le geste de tri a sensiblement augmenté depuis l'année passée : nous sommes passés de 645 Tonnes de déchets triés en 2005 à 691 Tonnes en 2006. En plus de trier d'avantage, le tri est mieux effectué en passant de 21 Tonnes de refus de tri en 2005 à 18 Tonnes en 2006.



Soit par habitant :

- Ordures ménagères : 239,52 Kg
- Emballages : 48,48 Kg
- Verre : 47,32 Kg
- Déchets verts : 108,82 Kg
- Encombrants : 142,17 Kg
- Ferraille : 29,32 Kg
- Cartons : 9,61 Kg

BRAVO à tous !

Merci à vous ! Et surtout, poursuivez vos efforts...

LE BON SENS ET...

Attention, ce que vous ne devez pas mettre dans votre composteur :

Déchets de jardin	Déchets de cuisine	Déchets ménagers non alimentaires
Déchets de jardin traités chimiquement	Pelure d'agrumes (orange, citron, pamplemousse)	Excrément d'animaux domestiques, litières souillées
Déchets végétaux trop grossiers	Coquilles d'oeufs non pilées	Verre, plastique, métal
Plantes malades	Reste de viande et de poisson (pour éviter rongeurs et odeurs)	Poussières d'aspirateur, balayures
Mauvaises herbes montées en graine	Noyaux, coques de noix et de noisettes	Papier imprimé, magazines
Gravier, sable, cailloux	Coquilles d'huîtres et de moules non pilées	Emballages de type brique de lait, détergents, gravats, plâtre, cigarette, huile de friture, charbon de barbecue

Ce que vous pouvez mettre dans votre composteur :

Déchets de jardin	Déchets de cuisine	Déchets ménagers non alimentaires
Tonte de pelouse	Épluchures de légumes et de fruits	Fleurs et plantes d'intérieur
Branchage et petite taille de haies	Fruits et légumes coupés en morceaux	Sciure et copeaux de bois
Fleurs et plantes fanées, feuilles mortes	Marc de café et filtres, sachets de thé	Cendres de bois refroidies
Pailles et foin	Reste de repas (légumes, pâtes,...) sauf viande et os	Essuie-tout, serviettes, mouchoirs en papier
Écorces d'arbres	Pain rassis, croûte de fromage	Papiers et cartonnets peu imprimés et de petite taille

Certains déchets se dégradent très lentement et nécessitent plusieurs cycles de compostage: les déchets très ligneux (tailles, branches, etc... qui doivent être broyés avant d'être compostés) ; les os, les noyaux, les trognons de chou, les graines de tomates ou de potirons et certaines mauvaises herbes. Au bout de plusieurs mois (4 à 8 mois) un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse. Sa structure est fine et friable. Quand votre compost remplit toutes ces particularités, vous pouvez l'épandre en couches minces (1 à 5 litres par mètre carré), puis l'incorporer au sol superficiellement par binage (sur 5 à 15 centimètres); ou comme support de culture (préparez un terreau en mélange avec de la terre), mais évitez de semer ou de planter directement dans le compost.

ACTUALITE



La semaine du 5 au 11 novembre sera la semaine de la réduction des déchets, mis en place par l'ADEME et le ministère de l'Écologie et du Développement durable, cet événement vise à sensibiliser la population, responsabiliser les citoyens et inciter chacun à agir concrètement pour réduire ses déchets par le biais d'une consommation responsable et de petits gestes de la vie quotidienne.



Une Question ?

Contactez Sonia ZUNINO, du mercredi au vendredi, au 03 81 64 33 62, ou écrivez-lui :

Communauté de Communes du Plateau Maïchois
24, rue Montalembert - 25120 MAICHE
Email : gestiondechets@ccpm-maiche.com
www.cc-plateau-maichois.fr